



Commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

Commission de Suivi

Réunion du 23 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

Présent

Artifex : M Watel Sébastien

Lis Martagon : Arnaud Dominique
Duplan Simone
Clavelloux Claude

Mairie de Boisset et Lis Martagon : Rochette André

Mairie de st Georges Haute Ville : M Millet Frédéric (Maire)
M Massacrier Didier (adjoint mairie)

CEN Mme Wolf Anne

FNE 42 Mme François Léa

THOMAS GRANULATS Mme Corbin Diane

M Dusart Patrick

M Brouiller Michel

M Tissot Rémy

M Trapeau Jean Baptiste

Mme Thomas Virginie

Excusée : Mme Rome de la DREAL

M Gay maire de Boisset st Priest

☞ **Ordre du jour :**

- Avancement et suivi de la carrière ;
- Questions diverses.

Monsieur Patrick DUSART accueille sur le site de la carrière de Montclarét l'ensemble des participants à la réunion de la commission locale d'information. Il a présenté M WATEL, remplaçant de M MANN parti en retraite en début d'année 2021, chargé d'animer cette réunion.

1. Contexte de la réunion

M WATEL explique que cette réunion se déroule chaque année conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière du 20 septembre 2016.

Le but de cette réunion est de faire un état annuel.

- de l'avancement des travaux d'exploitation de la carrière
- des contrôles environnementaux réalisés périodiquement et d'évoquer tous les sujets liés à l'exploitation de cette carrière et à sa remise en état.

La réunion du 23 octobre 2021 a été organisée sur le site de la carrière car lors de la dernière CLIS en 2020 le terrassement de cette dernière venait de démarrer. Au 23 octobre 2021, le visage de la carrière a été modifié les installations de concassages ont déménagées sur la plateforme et la remise en état suite au terrassement est visible conformément aux mesures stipulées dans l'arrêté préfectorale du 20 septembre 2016.

2. Avancement de l'exploitation de la carrière

A l'aide des trois vues d'avion prises en septembre 2021, sont évoqués les faits marquants de l'exploitation 2021 :

- La zone argileuse au nord de la carrière a été terrassée et remis en place sur le côté ouest comme prévu dans l'arrêté ; Ces travaux ont été réalisé entre octobre et décembre 2020. 140 000m³ de remblais ont été déplacé pour réaliser cette opération.
- L'ensemencement de la partie remblayer a été effectué au mois de mars 2021 ;
- Un système d'arrosage sur l'installation a été mis en place pour limiter les envole de poussières

.

On trouvera en annexe au présent compte rendu les vues d'avion permettant d'illustrer ces évolutions.

Le tonnage des granulats commercialisés du 1.10.2020 au 30.09.2021 a été environ 132 000 tonnes (il a été de 111 500 tonnes l'année précédente)

3 - Contrôles et suivis

Des mesures de poussières ont été effectués au mois d'octobre 2021 : deux points de contrôles à l'entrée du site et la limite ouest du site (direction Montsupt)

Les mesures réalisées sont conformes et inférieures aux normes imposées.

Les mesures bruits et vibrations ont été réalisées en 2019 valables pour 3 ans conformément à l'arrêté préfectoral.

Le suivi écologique faune et flore a été réalisé en 2020 et 2021 par NATURE CONSULTANT et ARTIFEX

Faune

La mare créée vers l'entrée du site est favorable aux amphibiens et aux libellules. En 2020 et 2021, seule la Grenouille verte / rieuse a été contactée

dans la zone d'étude, mais en 2019, la Grenouille agile et le Triton palmé avaient également été observés.

Le Grand-duc d'Europe est présent sur la carrière au niveau des fronts enherbés au Sud-Ouest. Les données de 2020 et 2021 révèlent que l'espèce s'est réinstallée récemment sur le site (après sa disparition en 2015) et s'y reproduit avec succès (environ deux jeunes seraient nés en 2020).

Flore

Concernant les suivis de la flore et des habitats, les résultats sont globalement positifs : les pelouses sèches conservent une bonne typicité dans l'ensemble.

On dénombre 2 pieds de Pulsatilles rouges en limite des parcelles 638 et 642, dans l'autorisation actuelle (hors zone d'exploitation), et 7 pieds hors autorisation (parcelle 646 et 647).

Les effectifs du Micropore dressé atteignent plusieurs milliers de pieds, notamment en limite entre les parcelles 638 et 642.

L'Ophioglosse commune n'a pas été observée en 2020/2021.

L'ensemble de ces stations ont été repérées hors des limites de l'exploitation et ne seront pas impactées du fait de la carrière

Les effectifs de certaines espèces régressent partout sur la zone d'étude (Pulsatille rouge) tandis que d'autres sont en très forte augmentation (cas du Micropore dressé et du Buplèvre de Gérard) ...

Il semble en tout cas que l'activité extractive ne joue pas de rôle dans la régression, voire la disparition de certaines espèces (d'autres facteurs sont en cause) et que considérées de façon globale, les mesures compensatoires sont plutôt favorables à une augmentation de la biodiversité sur le site.

4 – la visite du site

La visite du site a permis aux nouveaux participants à la commission de suivi de prendre la mesure de l'étendue de la carrière et de sa profondeur.

Comme on l'observe depuis les abords du site, l'exploitation est relativement cachée par les boisements qui ont été préservés ou qui se sont développés notamment sur les secteurs nord et ouest

Lors de la visite nous avons observé la plateforme de stockage et de production ainsi que le réaménagement fait sur le haut de la carrière.

Depuis l'installation sur la plateforme, il a été rapporté par les riverains et les adhérents l'association « LIS MARTAGON » une nette diminution du bruit et des envoies de poussières.

5 – Questions diverses :

Plusieurs questions et remarques ont été posées concernant la prolifération du seneçon.

Mme Wolff a conseillé à la Société THOMAS GRANULATS d'effectuer un fauchage plus fréquent sur les zones de prolifération accessible hors de la période de reproduction.

Lors de la visite quelques pieds de DATURA (plantes invasives et toxiques) ont été aperçus. Un arrachage de ses quelques pieds sera effectué par la société THOMAS GRANULATS.

Mme Duplan a interrogé M Tissot sur la hauteur de la remise en état. M TISSOT a répondu que les côtes imposées par l'arrêté préfectorale ont été respectées.

Une remarque de la mairie de Boisset a été rapportée sur le fait que quelques cailloux sont déposés aux bords des routes lors des convoiages par les camions. M DUSART et M TISSOT ont rappelé que 60% des transports étaient effectués par des clients de la carrière. Une zone de bâchage sera néanmoins réalisée pour inciter les chauffeurs et limiter les chutes d'agrégats. La société THOMAS GRANULATS fera un rappel à ses clients et transporteurs concernant la vitesse et les règles de signalisations dans les villages de alentours.

M DUSART propose de relancer le conseil général sur un projet qui avait été évoqué il y a quelques temps pour créer des points de croisement sur les routes menant aux villages de Boisset St Priest et de St Georges.

Au printemps, une réunion entre la mairie, l'association Lys Martagon et la société THOMAS GRANULATS sera tenu sur site pour définir l'emplacement du ou des futurs points d'observation.

En fin de réunion, un bloc d'aragonite découvert lors d'un tir de mine a séduit la mairie de Saint Georges Haute Ville. Ce dernier sera exposé.